

COMMUNIQUÉ

Marseille, 11 mars 2022

LE RÉSEAU DES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT PORTE LES PROPOSITIONS DES ARTISANS AUX CANDIDATS À LA PRÉSIDENTIELLE

Pour concrétiser et répondre aux besoins de formation, de recrutement et de modernisation du secteur et fort des remontées du terrain, Jöel Fourny, président de CMA France, a présenté lors d'une conférence de presse ce jour, les 10 propositions du réseau des CMA pour l'avenir de l'artisanat à l'attention des candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives. La conférence de presse a également permis de dévoiler les résultats d'une étude QUALITEST/CMA France.*

Après les avoir sondés et testés auprès des artisans, le réseau des CMA porte 10 propositions** à l'attention des candidats à la présidentielle, des mesures pour l'avenir de l'artisanat :



1. Créer un Fonds national de modernisation de l'artisanat : un instrument ambitieux de pérennisation et de développement de l'artisanat et de l'économie de proximité, alimenté par la TASCOM, à laquelle doit impérativement contribuer le commerce électronique.
2. Permettre une croissance plus équilibrée entre les territoires urbains et ruraux, et dans les outre-mer, et une égalité de traitement entre les différentes formes d'activité.
3. Permettre une meilleure prise en compte de la réalité de la micro-entreprise en limitant ce régime dans le temps pour qu'il soit un tremplin vers la création d'une entreprise pérenne.
4. Supprimer une inégalité fiscale entre entreprises individuelles et sociétés, s'agissant des bénéfices réinvestis dans l'entreprise.
5. Alléger, voire supprimer les droits de succession et de donation dans le cadre de la transmission familiale d'entreprises et faciliter la reprise d'entreprise.
6. Appliquer une TVA responsable sur les services et produits qui respectent l'environnement, l'humain et le savoir-faire local, en complément de l'utilisation du levier fiscal comme la taxe carbone aux frontières de l'Union européenne.
7. Maintenir les aides exceptionnelles à l'apprentissage : primes de 5 000 et 8 000 euros mises en place par l'Etat pour soutenir les employeurs d'apprentis au-delà de l'échéance de juin 2022.

8. Ne plus lier la rémunération à l'âge des apprentis.
9. Mieux préparer les candidats à l'apprentissage.
10. Faciliter l'usage du compte personnel de formation pour les artisans.

DES ARTISANS OFFENSIFS FACE AU MONDE EN PLEINE MUTATION

Les chefs d'entreprise artisanale s'adaptent et se forment pour faire face aux évolutions structurelles, c'est le constat de la dernière étude Qualitest/CMA France réalisée dans la continuité du travail de proximité mené par le réseau des CMA pour prendre le pouls du terrain.

Les artisans se sont adaptés et ont fait preuve de résistance. **28,2 % d'entre eux n'ont pas ménagé leurs efforts pour développer et gérer autrement leur activité durant les 6 derniers mois.** Parmi eux, 25,8 % ont notamment travaillé sur la révision de l'approche commerciale, 25,4 % sur la réalisation d'un investissement, 22,2% sur la création d'une nouvelle activité ou encore 22,1 % sur la collaboration avec d'autres entreprises.

En 2020 et 2021, ils étaient déjà **28 % à avoir suivi une ou plusieurs formations** et ce dans tous les secteurs d'activités (alimentation, bâtiment, fabrication, services). Dans le même temps, 44 % des chefs d'entreprise expriment des besoins de formation pour l'année à venir. Cette tendance répond aux besoins des chefs d'entreprise de s'adapter et de faire évoluer l'entreprise. En effet, les chefs d'entreprise sont confrontés à des évolutions profondes telles que :

- Les nouvelles tendances de consommation qui s'ancrent de manière pérenne et le « consommer artisanal » qui est plébiscité
- Des nouveaux besoins qui émergent et qui poussent les artisans à s'adapter aux demandes du consommateur : avec un service de bout en bout incluant la relation client, le marketing, la communication...
- La digitalisation du secteur qui s'impose comme une nécessité
- La compétitivité et la concurrence qui font évoluer le modèle économique de nos artisans et les invitent à se démarquer davantage et développer de nouvelles méthodes de commercialisation

Si le réseau des CMA enregistre un record d'entreprises artisanales (1,8 million) et comptabilise notamment 90 000 nouvelles entreprises par rapport à 2020, il est aussi conscient que 14 % des chefs d'entreprise envisagent la cession. Ce phénomène, naturel dans la vie des entreprises, est dicté par des motivations diverses. Le réseau des CMA est attentif à cette tendance car pour la moitié des cédants, ils souhaitent le faire dans l'année à venir.

CAP SUR L'AVENIR : LES CHEFS D'ENTREPRISE ARTISANALE SE REINVENTENT

44 % des chefs d'entreprise artisanale ont fait savoir au réseau des CMA leur besoin de formation pour pérenniser leur entreprise. Parmi les types de formation qui les intéressent le plus, on retrouve les mêmes thématiques que celles des dirigeants d'entreprise (d'un point de vue macroéconomique) :

- La formation à la pratique du métier
- Au numérique

- A la gestion d'entreprise
- Et à la réglementation

Ces demandes en formation correspondent parfaitement aux priorités exprimées par les chefs d'entreprise. Le « geste » n'est plus uniquement au cœur des préoccupations, mais c'est aussi la gestion de l'entreprise qui émerge. Le principe de la réinvention est là. Les entreprises se projettent dans l'avenir et elles sont prêtes à modifier l'activité existante, développer leur approche commerciale, investir, continuer à intégrer le numérique.

S'inscrivant dans la même dynamique, 20 % des entreprises artisanales se disent prêtes à accueillir un ou plusieurs apprentis dans les 6 prochains mois. Ce sont notamment les métiers de l'alimentation et du bâtiment qui apparaissent en première ligne des demandes de recrutement d'apprentis. Ces chiffres corroborent aussi avec les ambitions de recrutement dans l'année puisque ¼ des entreprises artisanales se disent prêtes à recruter.

***Retrouvez l'ensemble des 10 propositions des CMA [dans le livre blanc en ligne ici](#)*

**Etude Qualitest menée du 16 décembre au 4 janvier 2022 auprès de 4105 artisans.*

A propos de La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, établissement public administré par des artisans élus pour cinq ans, a pour mission de défendre les intérêts généraux des artisans, de promouvoir le développement des entreprises artisanales et d'accompagner l'artisan dans chaque étape de sa vie professionnelle : apprentissage, création d'entreprise, formation, développement économique, transmission.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la CMAR, c'est :

- Un siège situé à Marseille et 12 agences entreprises, 15 antennes de formation continue et 7 Campus de l'Université Régionale de Métiers et de l'Artisanat
- Un réseau de proximité à l'écoute des besoins singuliers des entreprises artisanales et un interlocuteur privilégié des collectivités locales et des pouvoirs publics
- 150 Elus pour représenter et mobiliser le secteur
- 1 000 collaborateurs pour informer, orienter, former et accompagner les entreprises et leurs collaborateurs
- 1 000 personnes accueillies, 22 600 jeunes rencontrés, 16 000 porteurs de projets de création conseillés, 23 000 chefs d'entreprises accompagnées.

Plus d'informations sur cmar-paca.fr



Contacts Presse

Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Claire HELFER +33(0)4 91 32 24 79 | +33(0) 7 88 52 02 74 | c.helfer@cmar-paca.fr